



Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE
Tél 02 31 77 02 18
mairie@villers-bocage14.fr

PERMISSION DE VOIRIE N°2026-105

M. LEGUEDOIS Jacky
5 Rue de Vire
14 310 Villers-Bocage

Objet : Permission de voirie

Le Maire de VILLERS-BOCAGE,

Vu la demande en date du 29 juin 2026 par laquelle le pétitionnaire susvisé sollicite l'**autorisation d'occuper temporairement le trottoir de la rue Jean Caby pour une dépose de clôture avec grillage, de poteaux ciments et de deux portails, à compter du 1er juillet 2026 et pour une durée de trente jours ;**

Vu les articles L.112-1 et suivants du Code de la voirie routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire **est autorisé à occuper le domaine public** dans la rue Jean Caby (dans l'angle de la Rue des Sauts Cabris) afin d'accéder au trottoir pour une dépose de clôture avec grillage, de poteaux ciments et de deux portails. **Le stationnement des véhicules sur le trottoir devra gêner le moins possible la circulation des usagers de la route. Le pétitionnaire aura la charge de réserver et matérialiser son stationnement.**

ARTICLE 2 : SIGNALISATION

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date de la présente autorisation.

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

La présente autorisation n'est valable qu'à partir du mercredi 1er juillet 2026 pour une durée de 30 jours.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et règlement en vigueur.

Fait à Villers-Bocage, le 30 juin 2026.

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER

